

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XLIV

LÉVIS, JUIN 1938

No 6

---

### LA FAMILLE CHAFFERS

---

William Unsworth Chaffers était né à Liverpool, en Angleterre, d'une famille catholique et très distinguée. Son père, le docteur Johnson Chaffers, était le médecin le plus en vue de Liverpool. Le jeune Chaffers arriva ici vers 1820 comme officier dans un régiment anglais. Il résigna bientôt sa commission et se mit dans les affaires d'abord à Québec puis à Saint-Césaire, comté de Rouville. Il amassa une fortune considérable pour le temps. Quand éclatèrent les tragiques événements de 1837, M. Chaffers se trouva dans une position difficile. Les discours de Papineau et du docteur Wolfred Nelson avaient ameuté la population canadienne-française contre les Anglais. Aussi, il crut plus prudent de s'éloigner de Saint-Césaire pendant un certain temps. Il revint bientôt cependant et ses concitoyens ne tardèrent pas à reconnaître qu'il était leur sincère ami.

M. Chaffers décéda à Saint-Césaire le 1er février 1852.

Un de ceux à qui il avait fait du bien écrivait dans la *Minerve* du 6 février 1852 :

« Toujours disposé à se rendre utile, et à faire le bien, il ne sut jamais fléchir devant aucune difficulté. Possédant une érudition peu ordinaire, il appliqua, en tout temps et en toutes circonstances, au bien-être de ses concitoyens, ses connaissances acquises en prodiguant avec plaisir à qui lui en demandait, les conseils les plus salutaires.

« Magistrat intègre, il sût toujours allier à la sévérité de la loi, qu'il était appelé à exercer, une aménité propre à adoucir l'amertume de la condamnation que l'exigence

du cas requérait. Aussi, toutes les fois qu'il était appelé à agir comme un des gardiens de la morale publique, il savait remplir les devoirs ardu et délicats que lui imposait sa charge de juge de paix avec une douceur telle que le coupable semblait se consoler à la vue de la manière bénigne avec laquelle il venait d'entendre prononcer la sentence qui le condamnait. »

M. Chaffers avait épousé, à Québec, le 7 mai 1822, Catherine-Henriette Blanchet, fille du docteur François-Xavier Blanchet et de Catherine-Henriette Juchereau Duchesnay. Elle décéda à Rimouski le 11 décembre 1848, et M. Chaffers épousa, en secondes noces, à Montréal, le 15 août 1850, Mary Provandié, veuve Ledward.

M. Chaffers eut deux enfants de son premier mariage :

1° Marie-Catherine-Henriette Chaffers, mariée à Joseph Lévy, gérant de la Cie de navigation du Richelieu. Elle décéda à Montréal le 20 novembre 1900. Elle avait eu six enfants.

2° William Henry Chaffers né à Québec le 2 août 1827. Il continua le commerce de son père à Saint-Césaire. Il acquit une grande influence dans le comté de Rouville, et le 4 octobre 1856, il en était élu député. Il siégea un an à la Chambre et ne voulut pas se présenter aux élections de 1857. En 1864, M. Chaffers était élu conseiller législatif de Rougemont, et, le 22 mai 1867, était appelé au Sénat. Il fut tour à tour maire de Saint-Césaire, préfet du comté de Rouville, etc., etc. L'honorable sénateur Chaffers décéda à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe le 15 juillet 1894.

De son mariage avec Marie-Louise O'Leary, fille du docteur James O'Leary et de Marie-Josephte Tourangeau, il eut sept enfants :

1° Joseph-Henri-Jacques Chaffers, décédé célibataire à Saint-Pascal de Kamouraska le 12 octobre 1897.

2° Charles-Edouard-Jacques Chaffers, prêtre, qui fut pendant de nombreuses années chapelain de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe.

3° Joseph-Guillaume-Antoine-Emile Chaffers, qui fut médecin et décéda à Worcester, Etats-Unis, le 12 janvier 1898.

4° Marie-Louise-Joséphine Chaffers, qui fut religieuse ursuline d'abord à Québec puis à Roberval.

5° Edouard-Patrick-O'Leary Chaffers, qui fut professeur de musique à Pensacola, en Californie.

6° Jean-Alfred-Emile Chaffers, qui fut médecin à Détroit, aux États-Unis.

7° Jean-Étienne Chaffers, avocat, décédé à Saint-Hyacinthe le 5 juin 1899.

P.-G. R.

---

## DIVERSES SORTES DE CHASSE-GALERIE

---

La légende de la chasse-galerie n'a pas toujours été racontée de la même façon, ni en Europe ni en notre pays.

Rappelons d'abord ce que le précieux *Glossaire du parler français au Canada*, (p. 192), a relevé dans le folklore de quelques provinces de France.

En Saintonge, la chasse-galerie était « le passage bruyant, le bruit d'une troupe de diables sifflant, hurlant, faisant claquer des fouets et emportant des quartiers d'hommes ».

Dans le Poitou, on disait que c'était « l'escorte du diable, bande conduite par les sorcières lorsqu'elles se rendent au Sabbat ».

Dans la province du Maine, on désignait ainsi : « le bruit qu'on entend dans l'air vers minuit. Tantôt c'est le galop des chevaux, la voix des chiens, le son des trompes, les cris des chasseurs ; tantôt c'est un bruit plein de désordres et de confusion et qui doit être le sabbat des sorciers ».

En Anjou et en Normandie : « chasse aérienne et nocturne faite par une meute invisible dont on entend les aboiements. En certaine partie de l'Anjou, on rapporte « qu'un sire de Gallery, en expiation de la faute qu'il avait commise de chasser un dimanche, pendant la grand'messe, fut condamné à chasser de nuit dans les plaines éthérées jusqu'à la consommation des siècles. Sa meute endiablée descend quelquefois sur la terre et se repait du corps des voyageurs ».

Cette version se rapproche de celle que M. Aégidius Fauteux, nous a fait connaître dans le *Bulletin des recherches historiques* de 1931 et qui provenait de la Vendée.

A la suite du texte qu'il citait, M. Fauteux exposait qu'il y avait une parenté évidente entre la chasse-galerie d'outre-mer et la nôtre, mais que l'adaptation canadienne valait au moins l'original.

A notre humble avis, elle vaut mieux.

\* \* \*

Toutefois, il est curieux de constater qu'ici, au Canada, certain conteur ait réuni une version canadienne à une autre d'Europe, en faisant suivre le canot merveilleux par une troupe de cavaliers.

Ainsi, dans ses *Souvenirs d'un octogénaire*, Alfred Désilets rapporte que son grand-père avait retenu quantité de récits que lui faisait un vieillard nommé « le père Dargis ». Celui-ci n'avait pas « vu la chasse-galerie . . . mais une nuit, ses voisins la virent passer au-dessus du fleuve. Elle leur apparut sous la forme d'un grand canot monté par des hommes dont la figure n'était pas visible à cause de ses tons noirs. Ces hommes ramaient en cadence sur un air qui blessait les oreilles. Ils passèrent avec la vitesse de l'éclair. C'était après minuit. Ce canot était suivi par un corps de cavalerie dont les chevaux et les cavaliers qui les montaient étaient également noirs. Ils opéraient des mouvements si vifs qu'ils étaient presque insaisissables. Bien qu'ils fussent à une grande hauteur, il y avait un tel ébranlement de l'air que l'on crut que le ciel allait s'écrouler. Un instant après, la vision était disparue, sans autre trace qu'une forte odeur de souffre ». (pp. 46-47.)

\* \* \*

Il est probable que nous avons là un des premiers essais de localisation de la version européenne. On n'avait pas encore osé abandonner les meutes et les cavaliers. Cela ne pouvait durer, car au Canada, on ne chassait pas à cheval et les randonnées se faisaient en embarcation, le véhicule quasi unique du bon vieux temps.

La plupart des anciens prétendaient que le canot merveilleux ne voyageait que la nuit, or, il en est qui ont vu le canot en plein jour, car madame Euclide D . . . de la

Pointe-aux-Trembles, près Montréal, rapportait ceci : sa tante lui avait raconté, plusieurs fois ce qui suit : « Par un dimanche après midi, elle était rendue au bout de la terre chercher les vaches, *pour la traite*. Tout à coup, elle entendit de fortes voix qui chantaient une chanson finissant ainsi :

Vous les voyez, fêtes et dimanches  
Aux cabarets se divertir (bis) ».

Les chanteurs étaient dans un canot qui passait au-dessus d'un bois. Ils avironnaient avec un ensemble très régulier et l'on percevait le bruit de leurs pagaies plongeant dans l'air comme si c'eût été dans l'eau.

Folle de peur, elle avait alors « descendue toute la terre » en courant, pour annoncer le fait à la maisonnée de ses parents.

Longtemps, elle retint les paroles que chantaient les voyageurs aériens et, comme la demoiselle était grave, on admit généralement qu'elle disait vrai.

Toutefois, nous pouvons ajouter que les « voyageurs aériens » avaient plus d'une chanson dans leur répertoire, car dans l'*Opinion publique* de 1875, il est dit que parfois ils fredonnaient :

Ma mignonnette embrassez-moi  
Nenni, monsieur, je n'oserais . . .

C'est la seule et première fois qu'on nous signale une chasse-galerie diurne « en canot ». Mais M. Victor Morin, dans quelques pages de souvenirs, sur les *Superstitions & Croyances populaires*, parues dans les Mémoires de la Société Royale de 1937, nous offre un autre cas de chasse-galerie « en pleine lumière » et très différente de tout ce qui a été recueilli jusqu'à présent.

Laissons la parole à l'auteur :

« Un jour, que le grand-oncle d'Azarie Lalumière était à fumer tranquillement sur le seuil de sa porte en regardant la réverbération d'un brillant soleil de juillet sur le toit de sa grange, il entendit le roulement d'une voiture et le claquement d'un fouet accompagné d'une voix ricaneuse qui disait : *File, gadelle, les chemins sont beaux* ». « Ayant

inspecté les deux côtés de la route, il n'aperçut absolument rien et il allait se croire le jouet d'une hallucination lorsqu'en jetant, par hasard, les yeux au-dessus des « bâtiments », il aperçut une voiture qui filait sans dessus dessous « comme une poussière », avec le cheval et un voyageur la tête en bas. C'était une chasse-galerie », c'est-à-dire un mécréant qui s'en allait vers l'éternité en vertu d'un marché conclu avec Satan. L'oncle entra dans la maison *blanc comme un drap* et, sans dire un mot il fit mettre toute la famille à genoux pour réciter le chapelet . . . »

\* \* \*

Peut-on supposer que dans les deux cas ci-dessus la jeune fille et le bon vieillard n'ont vu que le mirage d'une scène qui se produisait en réalité dans le lointain ?

Si on se reporte, maintenant, aux légendes nocturnes, un ornithologiste américain va nous expliquer ce qui a pu leur donner naissance : Plusieurs sortes d'oiseaux migrants ne se déplacent que la nuit, afin d'atterrir le jour, en des endroits où ils trouveront dès l'aube, nourriture et repos. Or, comme jadis les oiseaux de toutes tailles étaient partout nombreux ; qu'ils s'envolaient en troupes denses ; qu'on entendait sans les voir, leurs croassements, leurs râles, leurs cris, leurs battements d'ailes, il n'en fallait pas plus pour faire surgir des récits fantastiques.

\* \* \*

Tout compte fait, répétons-le, ce sont les Canadiens qui ont imaginé la moins pénible, même la plus attrayante légende. Le voiturage aérien, en canot d'écorce, d'un groupe de gais lurons qui vont saluer leurs blondes, ne se prête-il pas bien à la narration amusante ? Aussi, Honoré Beaugrand a tiré bon parti de la chasse-galerie canadienne, précurseur de l'avion. Son récit est alerte, l'intérêt est soutenu et c'est au dernier alinéa seulement, que le conteur, pince-sans-rire, laisse apercevoir qu'il n'a rapporté que le rêve d'un bûcheron en goguette.

E.-Z. MASSICOTTE

## CAME DE SAINT-AIGNE

Dans le *Bulletin* de mai l'on s'est demandé ce qu'est devenu M. de Saint-Aigne après son mariage avec Mademoiselle Aubert, célébré à Québec le 15 janvier 1749. Voici les quelques renseignements que je possède sur ce personnage :

Au temps de son mariage en 1749, Amable-Jean-Joseph Came de Saint-Aigne était enseigne en pied dans les troupes de Louisbourg et il n'a pas cessé d'appartenir aux troupes de l'Île Royale jusqu'à la prise de possession de cette dernière colonie par les Anglais en 1758. Quoiqu'en dise l'acte du notaire Lanoullier du 6 juin 1749, il n'était donc pas à ce moment « en garnison à Québec » ; il était plutôt en congé.

Le *Bulletin* cite un acte de notoriété passé devant le notaire Berthelot d'Artigny le 7 mai 1783 et d'après lequel M. Came de Saint-Aigne serait « parti de ce pays depuis plus de trente-quatre ans ». Ce ne serait donc pas deux ou trois ans après 1749 comme l'ajoute le *Bulletin*, mais au plus tard à 1749 même qu'il faudrait faire remonter le départ de notre officier.

En effet, M. de Saint-Aigne a dû quitter Québec en 1749 (il y était encore le 5 septembre de cette année), mais il n'a pas pour cela quitté le pays, si l'on entend par là, en même temps que le Canada, l'Île Royale.

Le 17 septembre 1751 on le trouve parrain à Louisbourg, et l'année suivante, le 18 juin 1752, au même endroit, on le voit convoler avec Louise-Charlotte de Loppinot, fille de Jean-Chrysostome de Loppinot, capitaine aide-major de la place, et de Madeleine Boitier.

En 1753, il a dû passer en France, car nous voyons que le 1er juillet 1754 on lui accorde une prolongation de congé d'un an pour rester en France. Il fut de retour à Louisbourg probablement en 1755. Ce qui est certain c'est qu'il était encore à Louisbourg en 1757 lorsqu'il y fut promu au grade de capitaine. Comme les autres officiers de l'Île Royale, il ne rentra définitivement en France qu'après la chute de Louisbourg en 1758.

Voici l'entrée qui est consacrée à lui et à sa famille dans un mémoire de 1763 sur l'état des familles des officiers de l'Île Royale à Rochefort :

Came de Saint-Aigne, capitaine, 50 ans ; — A dépensé le peu qu'il avait ; on le dit bon sujet et de bonne conduite.

Madame de Saint-Aigne, son épouse, prête d'accoucher, 27 ans.

Came de Saint-Aigne, son fils, 10 ans ;

Josette de Saint-Aigne, fille, 3 ans.

Après avoir longtemps attendu à Rochefort, comme tant d'autres officiers de l'Île Royale, M. de Saint-Aigne fut enfin destiné pour la Guyane le 1er mai 1764 avec le grade de major dans les troupes nationales. Il n'occupa pas longtemps ce poste, car il mourut l'année suivante, en 1765.

Entre temps en 1760, il avait été fait chevalier de Saint Louis.

Nous avons vu qu'il avait avec lui à Rochefort en 1763 son fils âgé de dix ans. Or ce fils était déjà enseigne dans les troupes de l'Île Royale en 1755, alors qu'il n'avait qu'environ trois ans. Il arrivait alors assez souvent que des enfants de cet âge fussent inscrits sur le rôle des officiers par complaisance et afin d'ajouter quelque supplément aux émoluments paternels. Le jeune Saint-Aigne, promu enseigne en pied en 1760, fut fait lieutenant dans les troupes nationales de la Guyane en 1764. Une note à la suite de ses états de service nous apprend qu'il mourut peu après.

Dans l'état des pensions accordées aux familles de l'Île Royale en 1791, l'on voit qu'à la veille de la Révolution, Madame de Saint-Aigne (appelée par erreur Madame de Ste-Rigne) touchait une pension de 600 livres comme veuve d'un major des troupes de l'Île Royale. M. de Saint-Aigne ne fut jamais major des troupes à l'Île Royale ; il le fut à la Guyane. L'erreur ne tire pas à conséquence, car c'était comme veuve d'un officier de l'Île Royale que la veuve Saint-Aigne touchait une pension. Cette dernière que l'on dit née le 24 septembre 1735, résidait à Bordeaux avec sa fille Marguerite, née le 19 août 1759, et qui avait elle aussi une pension de 200 livres.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis par un de nos héraldistes, M. de Saint-Aigne aurait porté les armes suivantes :

Ecartelé, au 1 d'argent, à un chiffre D-L entrelacé de sable ; au 2 d'argent, à un dragon au naturel ; au 3 d'argent, à une tour de gueules posée au côté droit de l'écu et accostée

à gauche de cinq étoiles de gueules posées 2, 1 et 2 ; au 4 d'argent, à deux fers de lance de sable posés en pal.

Cette lecture est évidemment erronée. Je comprends mal que dans un écartelé les quatre quartiers soient du même émail.

J'ai eu en ma possession une lettre de M. de Saint-Aigne écrite de Québec le 5 septembre 1749 et qui était cachetée de ses armes. Malheureusement le cachet mal conservé ne permettait pas de distinguer d'une façon sûre l'émail des quartiers. Ce qui semblait plus clair, c'était que, au premier quartier, le monogramme était fait, non pas des lettres D-L, mais des lettres C et A, et peut-être d'un S dans l'entrelacement, ce qui correspondrait à Came de Saint-Aigne.

Aegidius FAUTEUX

---

LE P. EMMANUEL CRESPEL,  
COMMISSAIRE DES RÉCOLLETS AU CANADA.

---

Au n° d'avril 1938, p. 100, du *B. R. H.*, un chercheur, qui signe *Rex*, pose cette question : « Je sais que le Père Crespel, Récollet, est mort à Québec le 27 avril 1775, mais où fut-il inhumé ? »

Une rectification s'impose d'abord. Ce n'est pas le 27. mais le 29 avril, vers midi, que mourut le P. Crespel, et son inhumation eut lieu le 1er mai. A défaut de l'acte de sépulture, que nous n'avons pas, je crois que l'on peut faire foi à l'épithaphe latine qu'un lecteur anonyme de la *Gazette de Québec* adressa à ce journal et qui parut le ou vers le 25 avril 1775. Le P. Odoric Jouve en reproduit le texte dans sa biographie du P. Crespel. (1) Je cite les lignes qui nous intéressent.

---

(1) *Revue du Tiers-Ordre*, 1905-1907. Cf. le dernier article, *ibid.*, avril 1907, p. 165. Le P. Jouve fait observer que l'abbé Bois, à la notice que celui-ci consacre au P. Crespel, à l'édition de Québec (1884) des *Voies*, cite de façon fautive la double épithaphe publiée dans la *Gazette*, celle du 25 avril, et une première, de quatre vers seulement, parue le 4 avril, l'une et l'autre en latin.

Septuaginta binos annos jam clausit aprili  
Viginti nona, sole nitente die ;  
Inde, die et prima maii surgenda sepulta  
Hic locus ossa fovet, spiritus astra tenet.

Ce que l'on peut ainsi traduire : Le 29 avril, vers midi, il termina ses 72 années, et le 1er mai ses ossements furent inhumés dans ce lieu en attendant la résurrection.

L'abbé Bois, qui avait pourtant, semble-t-il, cette épitaphe sous les yeux, assigne à tort le 28 avril comme date du trépas du P. Crespel (p. XXXIII).

Où fut inhumé le récollet ? On peut répondre, je crois, avec une certitude morale : dans l'église des Récollets. A sa notice l'abbé Bois écrit bien qu'il fut enterré dans la chapelle Sainte-Anne de la basilique de Québec, mais il se corrige à ses notes manuscrites conservées au séminaire de Nicolet, où il dit que le P. Crespel fut inhumé dans l'église des Récollets, couvent de Saint-Antoine. Ce qui paraît juste, étant donné que l'acte de sépulture du défunt est absent au registre de Notre-Dame. On le rencontrerait sans doute au registre des sépultures des Récollets de Québec, si ce registre n'avait pas été très probablement brûlé, avec le reste des archives, lors de l'incendie du couvent et de l'église en 1796.

Car les Récollets de Québec et de Montréal (aux Trois-Rivières ils étaient curés) tenaient sûrement registre de l'état civil pour les sépultures. La meilleure preuve en est que, sauf quelques exceptions, lesquelles par leur nature confirment positivement la règle (1), on ne rencontre, ni aux registres de Notre-Dame de Québec, ni à ceux de Notre-Dame de Montréal, les actes de sépulture, non seulement des récollets, mais non plus ceux des défunts qui, d'après leurs volontés testamentaires, voulurent être inhumés chez les Récollets. C'est donc évidemment que ceux-ci tenaient registre, comme le font leurs successeurs, les Pères Franciscains de Québec, des Trois-Rivières, de Montréal et d'ailleurs.

---

(1) Par exemple l'acte de sépulture du P. Félix de Berey, dernier commissaire des Récollets au pays et dernier récollet prêtre à Québec. N'ayant pas de successeur, il fallait bien que son décès et sa sépulture fussent inscrits, au registre de Notre-Dame à Québec. Il était mort sur le territoire de cette paroisse. Les autres cas que je pourrais citer d'actes de sépulture de Récollets aux registres paroissiaux sont analogues.

Malheureusement, avant l'obligation du dépôt annuel des registres, on attendait, pour les déposer au greffe, qu'ils fussent remplis. Et cela prenait un si long temps que souvent le feu les détruisait. Les cas sont fréquents pour les paroisses. Et il semble bien que ce fut le sort du registre des sépultures des Récollets de Québec. Le registre des Récollets de Montréal est également perdu ; du moins on ignore ce qu'il est devenu.

A mon tour, en terminant, je poserai une question relative au P. Crespel. L'abbé Bois écrit, p. XXXV de sa notice, que les lettres du P. Crespel « furent reproduites en Canada, par les soins de la famille Volant de Saint-Claude ».

Je connais, pour le Canada, antérieurement à l'édition de 1884, des *Voyages* du P. Crespel, les éditions suivantes.

1808. *Voyages en Canada par le R. P. Emmanuel Crespel, récollet, et son naufrage sur l'isle d'Anticosti en 1736*. Imprimé à la nouvelle imprimerie (Québec), 28 pp. in-8.

1832. *La Relation du Naufrage du Navire La Renommée... : Extraite d'une série de lettres du P. Emmanuel Crespel, Récollet à son Frère*. Dans Bibaud, *Magasin du Bas-Canada*, Montréal, 1832, n° d'avril et suiv.

1850. Artidès, *le naufrage du Père Crespel*. Dans l'*Abeille* Québec, mars et avril.

1851. *Les Voyages au Canada et Naufrages du R. P. Emmanuel Crespel, Récollet, sur l'Isle d'Anticosti en 1736*. Publiés *in-extenso* dans les *Mélanges Religieux* de Montréal.

L'une ou l'autre de ces reproductions ou éditions est-elle celle que publia la famille Volant de Saint-Claude ? ou est-ce une autre ? ou bien l'abbé Bois se trompe-t-il ?

P. Hugolin LEMAY, O. F. M.

---

## QUESTION

Qui s'est servi le premier de l'expression typique « le grand dérangement » pour désigner la déportation des Acadiens ?

A. G.

L'ABBÉ JEAN-BAPTISTE-CHARLES BÉDARD, P. S. S.

Nous croyons utile d'ajouter une note à l'intéressant article de M. Pierre-Georges Roy, paru ici-même en mars, sur « Les sept frères Bédard ».

L'historien qui racontera plus tard les origines du diocèse de Montréal saluera avec plaisir la personne de M. l'abbé Jean-Baptiste Bédard, P. S. S. Prêtre humble et timide, il avait pourtant le courage de ses convictions. Dans le regrettable conflit qui, en 1821, mit aux prises Mgr Plessis et Mgr Lartigue d'une part, et le Séminaire de Montréal, de l'autre, M. Bédard, après quelques hésitations, se rangea du côté des évêques. Non content de souffrir en silence, il voulut travailler à l'apaisement de nos difficultés religieuses. Et Mgr Plessis écrivait à Mgr Lartigue : « Ce prêtre déjà si estimable dans mon opinion, le devient encore davantage par ses efforts pour rétablir la paix dans l'Église de Dieu (1). »

M. Bédard savait qu'un inférieur a toujours le droit de présenter à ses supérieurs de respectueuses remontrances. Et en juin 1824, il soumettait à M. Roux des « Déclarations et Observations au sujet du Gouvernement Ecclésiastique du District de Montréal (2) ». Le Mémoire plut à Mgr Plessis qui voulut l'envoyer à Rome. L'abbé Bédard consentit à la démarche de son évêque et il lui écrivait le 27 septembre 1824 :

« Si vous faites mention de moi dans vos écrits, en envoyant ce Mémoire, je vous prie de marquer que je suis Canadien, âgé de 58 ans et prêtre de S. Sulpice, d'après votre conseil depuis plus de 30 ans ; que j'ai été soumis à la volonté de mon Supérieur dans tout le reste et que dans ce point je m'oppose seul à lui et à mes confrères, parce que je crois que ma conscience et le bien de la Religion y sont intéressés ; qu'enfin je demande à genoux la bénédiction de Sa Sainteté, promettant de me soumettre humblement et sincèrement à tout ce qu'elle décidera dans cette cause comme dans tout le reste (3). »

(1) *Rapp. de l'Archiviste de la Province de Québec* 1928-1929, p. 169, 28 avril.

(2) Ce mémoire fut publié en 1872 par Adolphe Ouimet. C'est le premier fascicule des Pièces Justificatives de *La Comédie Infernale*.

(3) Archives du Collège Anglais de Rome. *Letters from Baltimore and Quebec*. Mgr Plessis à M. Gradwell, 28 octobre 1824. Aussi *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1928-1929, p. 191.

Nous n'avons pas à apprécier ici le contenu du Mémoire ni le style vraiment pauvre de M. Bédard. Mais le geste qu'il pose, l'intention qui l'anime et l'humilité qui l'accompagne sont dignes de tout éloge. Saluons donc ce frère de Pierre Bédard, prêtre de Saint-Sulpice — il nous le dit lui-même — d'après le conseil de Mgr Plessis.

LÉON POULIOT, S. J.

### AU SUJET DES " BIENS DES JÉSUITES "

Audience accordée par Léon XIII à l'honorable Honoré Mercier, en 1888. Où il est question des « Biens des Jésuites ».

Dans son « Mercier », M. Robert Rumilly est plutôt laconique sur le séjour que fit à Rome le Premier Ministre de la Province de Québec en 1888 : « Il alla ensuite à Rome, et fut reçu en audience par le Pape (1). » Il existe aux Archives de l'Immaculée-Conception un document capable de jeter un peu plus de lumière sur cet événement et que nous publions aujourd'hui avec plaisir. C'est, de la main du P. Marcel Martineau, le compte-rendu d'une visite faite par le Recteur du Collège Ste-Marie au Premier Ministre, le 17 mars 1888, soit le lendemain de son retour à Montréal.

« Notes sur la visite que fit le R. P. Turgeon, recteur du Collège Sainte-Marie, à l'honorable H. Mercier, Premier Ministre, à son retour de Rome, le 17 mars 1888.

« Après les félicitations d'usage, M. Mercier nous parla de sa visite à Rome. Il avait d'abord rencontré plusieurs Cardinaux et causé longuement et souvent avec le P. Lopinto (2). Il obtint facilement une audience du S. Père, qui le reçut avec des marques non équivoques de bienveillance. Le S. Père félicita M. Mercier d'avoir obtenu la reconnaissance civile aux Jésuites du Canada (3),

(1) *Mercier*, p. 337.

(2) Le P. Frédéric Lopinto, S. J. ancien Recteur et professeur du Collège Sainte-Marie de Montréal.

(3) C'est en 1887 que l'acte incorporant les Jésuites avait été adopté par la Législature de Québec.

en lui disant qu'il avait été un exemple aux gouvernements, surtout dans leurs relations avec les ordres religieux. Le S. Père regrette le différend qui exista entre le Premier et le Cardinal Taschereau, mais Sa Sainteté espère qu'il n'y aura pas de suite.

« M. Mercier avait entamé la question des « Biens », quand le S. Père dit que cela regardait la Propagande (1). Après un moment de silence, le S. Père reprend : Que feriez-vous dans cette question ? — Ce que voudra le S. Siège. — Ah ! ainsi vous seriez prêt à donner ces Biens à ceux que le S. Siège indiquerait. — Oui, S. Père, mais à une condition. A ce mot, le S. Père se sentit piqué visiblement. — Mais à quelle condition ? — S. Père, vous la trouverez bien juste quand vous la connaîtrez : à la condition que le gouvernement recevra (sic) une quittance signée par les Jésuites, maintenant reconnus civilement et seuls propriétaires de ces Biens, comme successeurs des anciens Jésuites. Le Pape montrant par là qu'il est homme d'État, lui répondit que la condition était en effet juste et raisonnable. — Seriez-vous prêt, Monsieur le Ministre, à régler cette question ? — Oui, quand le S. Siège voudra. J'ajouterai que cette question doit être réglée au plus tôt, et je me sens la force de la régler, et je ne sais si mes prédécesseurs pouvaient en dire autant. Dans tous les cas, j'ai pour les Jésuites un dévouement que d'autres n'ont pas. Car ce sont mes maîtres, mes professeurs et je les aime. De plus, j'arrive cette année avec un surplus considérable, et jamais le gouvernement n'aura eu une meilleure chance de rembourser cette somme. T. S. Père, permettez-moi cependant de faire remarquer à Votre Sainteté que je suis ici le débiteur du S. Siège, ce n'est pas à moi à presser le S. Siège à exiger le paiement. Si le S. Siège m'autorise à garder l'argent en sûreté de conscience, je ne m'y oppose pas. Mon seul but dans la démarche que je fais en ce moment est d'accomplir un acte de justice. — Donnez ces arguments au Card. Siméoni (2). — Je l'ai déjà fait, S. Père. Je demande encore à Votre Sainteté de n'avoir pas à agir avec des étrangers dans cette question, mais avec des Pères Canadiens. Le pays craindra moins que l'argent

(1) Jusqu'en 1908, le Canada, considéré comme pays de mission, dépendait directement de la Congrégation de la Propagande.

(2) Le cardinal Simeoni était alors Préfet de la Propagande.

restitué ne passe dans des mains étrangères. Enfin, si la question se règle, V. Sainteté voudra bien attendre le moment des élections générales.

M. Mercier demanda alors l'autorisation de vendre le terrain du vieux Collège des Jésuites à Québec et d'en laisser le prix en dépôt pour être distribué selon les vues du S. Siège. Le Pape répondit que c'était une affaire de chancellerie . . . Le Pape accorda plusieurs faveurs à la famille du Premier Ministre.

« Après cette audience, le Card. Rampolla (1) dit au P. Lopinto que le Pape en était enchanté. « Si nous avons des hommes comme cela en Europe, ajouta le Card. Rampolla ! Pourquoi vos Pères ne forment-ils pas des défenseurs comme celui-ci ? »

LÉON POULIOT, S. J.

---

## NATIF DE ROUEN

---

Il s'agit de Jacques Delaunay, qui fut époux de Catherine Besnard et qui figure, dans le *Dictionnaire Généalogique*, à la page 171 du tome I.

D'après M. Émile Vaillancourt (*La Conquête du Canada par les Normands*), Jacques avait eu pour parents Louis Delaunay et Marguerite Orléans, du diocèse de Rouen. Peut-on préciser davantage le lieu d'origine ? Oui : l'acte de sépulture (Sainte Famille, 25 février 1670) dit en toutes lettres : Jacques Delaunay, *natif de Rouen*.

Tanguay n'a pas remarqué cette indication. Il est vrai que, dans le manuscrit, le mot Rouen n'est pas facile à lire : l'*o* ressemble à peine à un *o* ; un tréma déroutant surmonte le griffonnage, qui semble finir par *an* plutôt que par *en*. Pour reconnaître l'*o* de la syllabe *Rou*, qu'on se reporte, par exemple, à l'acte de baptême d'Hippolyte Jahan (Ste-Famille, 19 mars 1671), où se trouve le nom de Rocheron (*Ro*) : même forme de l'*o* après une *r* ; pour reconnaître le tréma, qu'on voie l'acte de baptême d'Anne Raté (19 octobre

---

(1) Le cardinal Rampolla, secrétaire d'État de Léon XIII.

1670), où se rencontre le nom de Millouer, ou l'acte de baptême de Louis Moreau (24 déc. 1670), où apparaît le nom de Buot, etc. Dans tous ces actes, y compris l'acte de sépulture de Delaunay, l'écriture est de l'abbé Thomas Morel. Ses trémas (sur Buot, Millouer, Rabourin, Blouin, Douaire, Rouen, etc.), sont tous pareils : points très haut placés et très écartés.

A notre avis, la chose n'est point douteuse : il faut lire, dans l'acte de sépulture de Jacques : natif de Rouen.

C. L.

---

## OUÛ ET QUAND NAQUIT LE POÛTE ÉMILE NELLIGAN

---

Depuis des années les anthologies, les dictionnaires et les recueils de biographies nous repètent que l'un de nos meilleurs poètes de langue française, Émile Nelligan, est né en 1882 en sorte qu'il n'aurait eu que 15 ans lorsqu'il fit partie de l'École littéraire.

Tout dernièrement, Germain Beaulieu m'écrivait pour me signaler que lorsque Nelligan fréquentait son bureau et le mien, en 1897, il avait la taille et l'allure d'un garçon de 18 ans et qu'il avait certainement dû naître avant 1882.

Dans le même temps, je relevais dans l'*Opinion publique* de 1875 que l'abbé Alfred Vigeant (1) avait célébré à Rimouski, le mariage d'un M. Nelligan de Montréal avec une demoiselle Hudon. Sachant que c'était là les parents de notre ami Nelligan je repris les recherches faites, il y a quelques années, sans résultat et, avec le concours de M. G. Drouin, de M. P.-G. Roy et de M. J.-J. Lefebvre, il nous a été enfin possible de relever des renseignements qui vont permettre de corriger une erreur trop souvent répétée et d'ajouter quelques autres précisions.

---

(1) Après avoir été vicaire à Rimouski, il entra chez les Pères de la Merci, aux E.-U. et mourut à Mexico. (Allaire, *Le clergé canadien*, V, 219.)

Le père du poète se prénommaît David, il était fils de Patrick Nelligan et de Catherine Flynn, et il fut sous-inspecteur des postes à Montréal.

La mère du poète se prénommaît Amanda-Amélie, elle était fille de l'avocat Joseph-Magloire Hudon et de Julie Morisset. M. Hudon était avocat ; il fut le premier maire de Rimouski et il conserva sa charge jusqu'à son décès, le 20 septembre 1873.

Le célèbre Émile naquit le 24 décembre 1879 et, comme il fut baptisé le 25 décembre en l'église Saint-Patrick, son acte de naissance est rédigé en anglais. Il eut pour parrain et marraine son grand père et sa grand'mère paternels. Voici d'ailleurs la copie de cet acte :

Parish of St. Patrick, Montreal.

The twenty fifth December one thousand eight hundred and seventy nine we the undersigned priest have baptized Emile born yesterday of the lawful marriage of David Nelligan Ast. P. O. Inspector and Amelie Amanda Hudon of this parish. The sponsors were Patrick Nelligan and Catherine Nelligan undersigned with the father.

D. Nelligan P. Nelligan C. Nelligan J. D. Bray priest.

Émile Nelligan qui jeta tant d'éclat sur l'École littéraire aura donc soixante ans l'an prochain.

On peut rappeler ici, qu'il n'est pas le seul écrivain, d'origine entièrement ou partiellement anglaise, écossaise ou irlandaise qui a pris place dans l'histoire de la littérature canadienne française. Tous connaissent les noms des Holmes Maguire, McDonell, Chapman, Dunn, Buies, Robertine Barry, Tardivel et autres

Ajoutons que la mère d'Émile mourut à Montréal, le 6 décembre 1913, âgée de 55 ans et que son père, l'employé des postes, ne décéda que le 11 juillet 1924.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## QUESTION

De quelle nationalité était l'abbé Pierre Sax, prêtre distingué du diocèse de Québec, décédé à Saint-Romuald d'Etchemin le 19 décembre 1881 ?

X

QUÉBEC EN 1852, D'APRÈS BRASSEUR  
DE BOURBOURG

---

La terrasse est le site le plus imposant de l'ancienne capitale de la Nouvelle-France, et celui où le voyageur aime à venir oublier les heures en contemplant l'immense panorama qui se présente à ses regards. Les Canadiens vous disent avec une juste vanité que c'est le plus beau du monde. Je ne suis pas entièrement de leur avis, malgré l'admiration qu'il m'inspirait chaque fois que j'allais y porter mes pas : car je ne puis oublier celle que j'ai éprouvée en tant d'autres contrées. Mais c'est certainement un des spectacles les plus grands et les plus frappants qu'il soit possible de concevoir.

La ville tout autour, descendant en pente abrupte jusqu'au bord du fleuve, s'alignant le long des eaux, enlaçant dans sa construction bigarrée de toutes sortes de couleurs les flancs du cap Diamant, couronné de son orgueilleuse citadelle, et, vis-à-vis, le promontoire de la Pointe-Lévi, avec son amphithéâtre de maisons blanches, ses métairies, ses bois et ses prairies : à gauche, le large ravin où la rivière Saint-Charles roule ses ondes pour les unir au Saint-Laurent ; l'avenante paroisse de Beauport, qui, le long de ses coteaux, se développe avec grâce jusqu'à la chute de Montmorency ; à quelque distance, au fond de la baie, la belle île d'Orléans, qui renferme cinq paroisses, et que le fleuve étreint de ses deux bras ; à l'horizon, les sombres falaises du Cap-Tourmente, premier anneau de cette chaîne de montagnes sauvages qui s'étendent jusques sous les neiges éternelles des régions polaires, et, de quelque côté que le regard se tourne, le fleuve superbe et calme, malgré la rapidité de son cours, qui part de Québec avec ses goëlettes, ses bricks à trois mâts, ses navires de tout bord, pour s'unir à la mer dans toute la majesté de sa puissance. Il n'y a peut-être pas une autre ville dans le Nouveau-Monde qui offre de si étranges contrastes que Québec : ville de guerre et de commerce, perchée comme un nid d'aigle, ainsi que les châteaux des bords du Rhin, sur un roc perpendiculaire, sillonnant l'Océan avec ses nombreux navires ; ville américaine bâtie par une colonie

française, gouvernée par un seigneur anglais, gardée par des Highlanders écossais, soumise encore aux institutions féodales de la France de Louis XIV combinées avec le système du gouvernement parlementaire ; ville moderne par sa civilisation, sa politesse, ses habitudes de luxe, et touchant aux débris des populations sauvages et aux déserts qui s'étendent derrière elle ; ville, enfin, située à la même latitude à peu près que Paris, et réunissant le ciel bleu et le climat ardent des contrées méridionales aux rigueurs d'un hiver hyperboréen.

Même contraste dans la distribution des rues et le style des habitations. La ville haute, enceinte de murailles et de bastions, renferme les grands hôtels et les magasins de luxe ; la ville basse les ouvriers, les marchands, et les marins. Puis viennent ses vastes faubourgs, dont l'aspect est celui des villes anglaises ou américaines. Avec ces accidents de terrain, cette diversité de constructions, et je ne sais quelle teinte sombre qui voile son ensemble, Québec rappelle souvent au voyageur l'aspect de ces vieilles villes de France ou d'Allemagne restées en arrière des temps modernes. (*Histoire du Canada*, vol. II, p. 206.)

---

#### LA FÊTE DU TRAVAIL ET L'ORDRE DES CHEVALIERS DU TRAVAIL

---

Si l'on rapproche l'article paru dans le *Bulletin* de 1937, p. 303, au sujet des Chevaliers du travail, de celui que nous avons publié dans le *Bulletin* de 1934, p. 452, on constate que les deux s'accordent sur plusieurs points. Dans l'article signé, l'auteur a voulu rappeler, surtout, que c'est à cette populaire association que l'on doit la création du Conseil central des métiers de Montréal, dont le premier président fut Louis Guyon, un mécanicien érudit qui consacra ses loisirs au théâtre et à la généalogie. Dans l'article sans nom d'auteur, on signale que l'ordre des Chevaliers du travail pénétra au Canada en 1881 et qu'il contribua à faire élire M. A.-T. Lépine, un ouvrier, contre M. A.-E. Poirier, un avocat, en 1888.

A ces notes on nous permettra d'ajouter quelques mots.

Alphonse-Télesphore Lépine, lorsqu'il se porta candidat de Montréal-est à la Chambre des Communes, était maître-imprimeur et journaliste. Il éditait et dirigeait le *Trait d'union* qui s'efforçait de réunir sous une même bannière les travailleurs libéraux et conservateurs, en même temps que Jules Helbronner, sous le pseudonyme de J.-B. Gagnepetit, poursuivait une campagne semblable dans un grand quotidien. Actif, affable, obligeant et versé dans les questions ouvrières, M. Lépine plaisait aux électeurs, cependant on ne prévoyait pas qu'il remporterait une aussi éclatante victoire sur un adversaire tel que l'éminent criminaliste, Alexandre-Eudore Poirier, orateur éloquent et acclamé qui, après quelques échecs, délaissa la politique pour succéder, comme recorder, à l'historien-juriste B. A.-T. de Montigny.

Mais il est un fait qui n'a pas été mentionné dans les susdits articles, qui pourtant a son importance, et voici : N'est-ce pas à l'Ordre des Chevaliers du travail que l'on doit l'institution de cette fête du travail, observée aujourd'hui dans toute l'Amérique ?

Sauf erreur, cette fête fut célébrée pour la première fois, le mardi 5 septembre 1882, à New York, au cours d'une convention générale de l'Ordre. En ce jour, défilèrent en procession, la plupart des sociétés ouvrières de la grande ville.

Toronto, paraît-il, eut sa fête du travail en 1885, et Montréal suivit l'exemple en 1886, sous les auspices de l'Union des cigariers. Cependant, on ne la célébrait pas à date fixe, ni de même façon, car en 1887, des Chevaliers du travail de Montréal organisèrent un pique-nique, le samedi, 18 septembre, sur le terrain de l'exposition (maintenant parc Mance). D'après Fred. Wm. Terrill, la première grande procession du « Labor Day » à Montréal, se fit le lundi 3 septembre 1888, et 5000 adhérents prirent part au défilé.

Pour Québec assure-t-on, la fête du travail daterait de 1891, année des réunions du congrès des ouvriers du Dominion. A cette occasion, parut l'unique numéro du journal bilingue, *La Fête du Travail* (1). Enfin, si l'on s'en rapporte aux statuts de Québec, 60 Victoria, ch. 50, c'est en 1897 que cette fête serait devenue légale en notre province.

L'ordre des Chevaliers du travail semble défunt maintenant. L'est-il vraiment et depuis quand ?

E.-Z. MASSICOTTE

(1) DIONNE, *Inventaire chronologique*, 1904, p. 165.

## UNE SÉRIE DE BELLES SIGNATURES

---

Aujourd'hui, le contrat de mariage se signe devant les parents et un nombre restreint d'intimes. Dans la plupart des cas même, les pères et mères des futurs conjoints, seuls, les assistent à cette séance importante. La vie est devenue tellement compliquée qu'on a peur de mettre devant trop de curieux les articles du mariage.

Il n'en était pas ainsi sous le régime français. Tous ceux qui étaient invités à la noce se faisaient un devoir de signer le contrat de mariage. La cérémonie ressemblait à une vraie procession. Comme la maison n'était pas assez grande pour recevoir tous les invités à la fois, ceux-ci se hâtaient de signer et de disparaître afin de faire de la place pour les autres.

Nous avons sous les yeux le contrat de mariage de Jean-François Hazeur et de Catherine Martin de Lino reçu par le notaire Chambalon, à Québec, le 4 mars 1708

On était très chatouilleux sur les préséances autrefois. Le brave notaire Chambalon, avant de dresser son acte, s'était fait donner la liste des invités et les avait placés dans l'ordre où ils devaient signer. La liste en question resta attachée au contrat. Elle contient juste cent trente noms. Quelques uns ne signèrent pas mais, tout de même, on peut dire que le tout Québec *select* s'était réuni chez M. Martin de Lino le 4 mars 1708.

Qu'on en juge par ces noms :

Jean-François Hazeur, licencié es lois, avocat au Parlement de Paris (le marié) ; François Hazeur, conseiller au Conseil Supérieur (père du marié) ; François-Mathieu Martin de Lino, conseiller au Conseil Supérieur (père de la mariée) ; Catherine Nolan, (mère de la mariée) ; Catherine Martin de Lino, (la mariée) ; Elisabeth Barbe (seconde femme de M. Hazeur père) ; messire Thierry Hazeur, curé de St-François de l'île d'Orléans ; messire Pierre Hazeur de Lorme, curé de Champlain ; Marie-Anne Hazeur ; Charles Hazeur de Goumois, prêtre du séminaire de Québec ; Catherine Houart, veuve de Pierre Nolan ; Jean-François Martin de Lino ; Geneviève Martin de Lino ; Louis de la Porte

de Louvigny, major de Québec ; Marie Nolan, son épouse ; Charlotte de Louvigny ; Germaine de Louvigny ; le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France ; la marquise de Vaudreuil ; Jacques Raudot, Antoine Denis Raudot ; René-Louis Chartier de Lotbinière, premier conseiller ; Françoise Zachée, son épouse ; Nicolas Dupont de Neuville ; messire Joseph de La Colombière, grand vicaire ; François Aubert, seigneur de Mille-Vaches ; Ursule Denys, son épouse ; Augustin Rouer de Villeray, Charles Macard ; Jeanne Gourdeau, son épouse ; Michel Sarrazin, conseiller au Conseil Supérieur ; Charles de Monseignat greffier du Conseil Souverain ; Marguerite de Lesenerac, son épouse ; Marie-Angélique Denys, veuve de Charles Aubert de la Chesnaye ; Claude de Bermen de la Martinière, lieutenant général de la Prévôté ; Marianne Cailleteau, son épouse ; Paul Dupuy, lieutenant particulier de la Prévôté ; Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, procureur du Roi ; Geneviève de Chavigny, son épouse ; Paul Denys de Saint-Simon, prévôt de la Maréchaussée ; Louise-Madeleine de Peiras, son épouse ; M. de la Colombière Serré, prêtre ; Geneviève Macard, marquise d'Aloigny ; Jacques Dumesny de Noré, capitaine ; Anne Macard, son épouse ; Marie Bécard de Grandville, veuve de Jacques de Joybert de Marson ; François Mariauchau Desgly, capitaine ; Louise Philippe Chartier de Lotbinière, son épouse ; Françoise Aubert, veuve de Paul Lemoyne de Maricourt ; Pierre Rey Gaillard, commissaire de l'artillerie ; Françoise Cailleteau, son épouse ; M. de Martelly ; le chevalier de Chalus ; le chevalier Dussy (?) ; M. de Beauassin ; M. de Marigny ; M. de Budemont ; M. Frérot, M. de Rouville, tous lieutenants ; Marie-Anne Baudouin, épouse de M. de Rouville ; M. de Boishébert, M. Monsin, M. Chartier de Lotbinière, Georges Regnard Duplessis, trésorier de la Marine ; Jean Petit, aussi trésorier de la Marine ; Charlotte Du Gué, son épouse ; Robert Desnoyers, garde-magasin ; Marie Chapelle, son épouse ; François Dumontier, secrétaire du gouverneur ; Marie-Anne Rivard, son épouse ; Jacques-Urbain Roberet de la Morendière, secrétaire des intendants ; Pierre Rivet, greffier de la Prévôté ; Marie-Madeleine Morin, veuve de Gilles Rageot ; Geneviève Roussel, épouse du notaire Chambalon ; Madeleine Roussel, Anne Aubert, veuve de Gervais Baudouin ; Claire Bissot,

veuve de Louis Jolliet ; Nicolas Rousselot de Laprairie ; Marie Hurault, son épouse ; Paul Augustin Juchereau de Maure ; Martin Cheron ; Marie-Joseph Le Boulanger, sa femme ; Joseph Riverin ; Michelle Mars, sa femme ; Louis Fleury de la Gorgendière ; Claire Jolliet, sa femme ; Nicolas Gauvreau ; Simonne Buisson, sa femme ; Jourdain Lajus, Marie Roger, sa femme ; Dominique Bergeron, Marie-Louise Denys, sa femme ; François Bissot, Marie Lambert, sa femme ; François Foucault ; Catherine Nafrechoux, sa femme ; Guillaume Gaillard ; Flavie Nepveu, sa femme ; Nicolas Pinaud ; Louise Douaire, sa femme ; Charles Perthuis ; Madeleine Roberge, sa femme ; Pierre Haymard ; Louise Guillot, sa femme ; Jean de L'Estage ; Marie-Anne Vermet, sa femme ; Pierre Dupont ; Jean Brousse ; Louise Lалуau, sa femme ; Jean Fornel ; Robert Drouard.

Les signatures que nous venons de signaler couvrent deux pages, grand format, à trois colonnes par page.

N'avions-nous pas raison de dire que le tout Québec s'était donné rendez-vous au mariage de Jean-François Hazeur et de Catherine Martin de Lino ?

P.-G. R.

---

## LE TABLEAU STATISTIQUE ET POLITIQUE DE ISIDORE LEBRUN

---

En 1833, Isidore Lebrun, « membre de plusieurs sociétés savantes », publiait, à Paris, un ouvrage intitulé *Tableau statistique et politique des deux Canadas*.

Nous ignorons qui était Isidore Lebrun, malgré son qualificatif assez pédant de « membre de plusieurs sociétés savantes ». La *Grande Encyclopédie* nous fait connaître une vingtaine de Lebrun mais ne dit pas un mot d'Isidore Lebrun.

Lebrun, en publiant son livre, avait un but louable. Il voulait faire connaître à ses compatriotes les descendants des 60,000 Français des bords du Saint-Laurent perdus pour la France en 1759. « Cent mille familles, disait-il, plus de quatre cent quarante mille Canadiens-français conservent religieusement nos lois, notre langue et nos mœurs. »

M. Lebrun oubliait de mentionner que nous avions aussi conservé la religion catholique que les Français avaient implantée au pays dès 1608. C'est que M. Lebrun n'était pas un *pratiquant*. Chacune des pages de son livre nous fait voir qu'il n'aimait pas les prêtres et encore moins les Jésuites.

Le livre de M. Lebrun prouve qu'il s'était documenté avec beaucoup de soin. Ce sont ses appréciations qui, le plus souvent, sont fausses ou injustes.

Bibaud, dans sa *Bibliothèque canadienne* ou *Annales bibliographiques*, dit au sujet du livre de M. Lebrun : « MM. A.-N. Morin et L. Gosselin fournirent les données au rédacteur. »

La chose est fort possible. M. Morin était en état de renseigner convenablement M. Lebrun. Léon Gosselin, journaliste, était un homme de talent. Il vivait à Montréal et pouvait, conséquemment, avoir accès aux bibliothèques du temps.

En tout cas, le livre de M. Lebrun fut vertement critiqué dès son arrivée au pays. Dans le *Canadien* des 3 et 5 juillet et 9 et 23 août, 1833, un correspondant qui signait « Canadien » et qui n'était autre que le savant abbé Ferland, relevait un certain nombre d'erreurs commises par M. Lebrun. « Canadien » en voulait surtout à M. Lebrun pour ses remarques sur la dîme et le système seigneurial. Il nous semble que les arguments de « Canadien » répondaient victorieusement aux attaques de M. Lebrun contre un système de gouvernement et des lois qui, appliqués en France, auraient peut-être conduit à une révolution mais qui, ici, convenaient parfaitement à la population.

---

## QUESTIONS

Quel évêque de Québec a mérité le titre de « second fondateur de l'Église du Canada » ?

Queb.

D'où vient l'expression « Clear Grits » ?

A. B. C.

Qui a donné le surnom de Voltigeurs aux soldats de Salaberry ?

G. B.

## LES TROIS « TEACHERS » THOM

Les Thom s'intitulaient modestement « teacher » mais ils étaient mieux et plus que des maîtres d'écoles. Ils étaient de véritables éducateurs. Formés dans les vieilles universités d'Ecosse, ils répandirent leur science dans la cité de Champlain pendant près de trois quarts de siècles.

James Thom était originaire d'Aberdeen, en Ecosse, et arriva à Québec en 1811.

Dans la *Quebec Gazette* du 26 septembre 1811, nous trouvons l'annonce suivante de M. Thom :

« Mr Thom most respectfully beg leave to intimate to the Public of Quebec, that, in pursuance of his intentions, expressed in a former advertisement, he has now opened a Class, in Mr. Yale's House, No 1, Champlain street, for the Instruction of Youth in the following branches of Education, vizt. English Reading and Grammar, Writing, Arithmetic, Book Keeping and Accounts, Algebra, Practical Geometry, Mensuration, Trigonometry, Navigation, Geography and Astronomy.

« Mr Thom, with much deference, assures such parents as may be pleased to intrust him with the Education of their children, that it shall ever be his most assiduous endeavour to bring forward his Scholars to a thorough and speedy knowledge of such of the above Branches as shall be respectively assigned them ; and that a special regard will be paid to their Moral Principles

« An evening class is intended to be kept, for teaching Book-keeping and Merchants Accounts, founded upon the most improved Theory, and Modern Practice ; and, as Mr. Thom has had very extensive Counting House Practice, he hopes to qualify his Pupils for becoming uncommonly accurate and expert Men of Business.— This Class to commence so soon as a competent number of Students come forward.

« For information as to terms — which will be very moderate — please apply at the School Room.

M. Thom décéda à Québec le 23 février 1849, à l'âge de 64 ans, après avoir enseigné dans la capitale avec grand succès pendant plus de trente ans.

Deux de ses fils, John Simpson Thom et William Thom, se livrèrent aussi à l'enseignement.

L'aîné, John Simpson Thom, décéda à Québec le 21 octobre 1847, probablement emporté par le typhus qui régnait alors dans toute la province. Il n'avait que 24 ans.

L'autre, William Thom, continua l'académie ou école fondée par son père et lui donna une réputation qui dépassa les limites de la région de Québec. Que de grands négociants dûrent leurs succès à William Thom ! Ses anciens élèves ne sont pas tous disparus et peuvent témoigner des qualités et de la science pédagogique de leur vieux maître.

M. Thom décéda à Québec le 1er avril 1895, à l'âge de 72 ans. Le *Morning Chronicle* du lendemain disait de M. Thom :

« It is with very deep regret that we find ourselves called upon to record the decease of Mr. William Thom, the zealous and able instructor of youth, to whom many of the most succesful business men of Quebec and Montreal and other parts of Canada are indebted for that thorough and practical mercantile training that has contributed so largely to the foremost positions now held by them. Mr. Thom's commercial academy was one of the institution of The Ancient Capital and ranked deservedly high wherever known. Its Principal was teaching there at 3 o'clock yesterday afternoon. In less that half an hour afterwards and before the doctor who had been hastily summoned when he was stricken down could be called in, the veteran teacher had hielded up his life.

« He was 72 years of age, but looked much younger. He leaves a widow and a family of grown up children with all of whom we sympathise in this affliction. The deceased gentleman was an elder of St. Andrew's Church and was in his accustomed place in the sacred edifice on Sunday night the night, before his death. »

Dans l'ancien cimetière Saint-Mathieu de la rue Saint-Jean, on voyait, il y a une trentaine d'années, un monument élevée à la mémoire des deux premiers Thom. Il portait l'inscription suivante :

In Memory of  
Isabella Bremer  
Widow of the late John Simpson  
Merchant in this city  
Who expired 12th Jany 1840  
Also of John Simpson Thom,  
teacher, aged 24 years  
Who died on the 21th oct 1847  
And of  
James Thom  
Teacher, a native of Aberdeen  
Aged 64 years  
Who died on the 23rd February 1849  
After having taught in Quebec  
For thirty years  
Erected by Isabella Thom  
Daughter of the first, mother  
of . . . and relict of the latter.

---

DRUCOURT

---

Le dernier gouverneur de Louisbourg est désigné dans toutes les Histoires que nous connaissons, soit M. Drucourt, M. de Drucourt ou le chevalier de Drucourt. J.-E. Roy dans son rapport des Archives d'Ottawa, page 475, le nomme Augustin. Le P. LeJeune, O. M. I. à la page 142 du troisième fascicule de ses Tableaux Synoptiques, nous donne l'état des services de Drucourt : Garde-marine, 1719 ; enseigne de vaisseau, 1731 ; lieutenant, 1741 ; chevalier de Saint-Louis, 1749 ; capitaine, 1751, et nommé gouverneur de Louisbourg le 1er février 1754, mais où il ne débarqua, cependant, que le 15 août suivant.

Où naquit le chevalier, et quand ?

Drucourt est le nom d'une seigneurie en Normandie possédée en 1463 par M. de Bocheni. Le dictionnaire Lachesnaye-Desbois, (VII-42) dit que la terre de Drucourt dans la sub-délégation de Bellême fut érigée en baronnie

vers 1753, en faveur de N. Drucourt, qui la possédait en 1761. Bellême est à quelques kilomètres de Mortagne, département de l'Orne. Est-ce là que naquit Augustin de Drucourt ? En 1719 il est Garde-marine ; comme les jeunes gens nommés à cette charge comptaient, à leur entrée de 15 à 18 ans, en moyenne, il faudrait donc conclure que M. de Drucourt naquit vers 1700. Il devait jouir d'un certain crédit à la Cour puisqu'il fut nommé chevalier de Saint-Louis avant de passer capitaine. Presque tous nos officiers canadiens reçus dans cet Ordre le furent après avoir été capitaines. La nomination de M. de Drucourt au commandement de Louisbourg causa quelque surprise, ainsi qu'en témoigne l'un des officiers de l'île Royale. Le capitaine Joubert le dit à M. de Surlaville, major de l'île : « L'on ne s'attendait pas à avoir pour gouverneur M. Drucourt. L'on a été fort surpris de l'apprendre. »

En 1789, lors de l'assemblée de la noblesse de la ville de Paris pour l'élection de députés aux Etats-Généraux, parmi les votants du quartier du Luxembourg figure le baron de Drucourt. Ce gentilhomme est-il le même que notre gouverneur ? Le cas échéant, il semblerait avoir résisté aussi vaillamment aux assauts du Temps qu'à ceux des Anglais à Louisbourg en 1758, puisqu'il aurait atteint une verte vieillesse.

M. Drucourt était droit, incapable de faire de son propre mouvement, du mal à qui que ce soit. Doué de beaucoup de bon sens, il se fit aimer des honnêtes gens et craindre des mauvais esprits pour lesquels il avait le propos dur. Il fut bon administrateur et prouva sa vaillance en résistant environ six semaines aux forces très supérieures des assiégeants Anglais. Madame Drucourt, qui accompagna M. Drucourt, à Louisbourg, avait beaucoup d'esprit et était remplie d'attention pour tout le monde. Comme une seconde Madeleine de Verchères, elle parut sur les remparts de la forteresse et fit le coup de feu contre l'ennemi animant le zèle et le courage des Français.

Il est regrettable que l'on n'ait pas plus de détails concernant ce couple admirable dont la gloire auréole les derniers jours de la capitale du Cap Breton.

## LES SOLDATS QUI SE FAISAIENT HABITANTS

---

Quelle aide le roi de France donnait-il aux soldats de ses troupes envoyées dans la Nouvelle-France qui se faisaient habitants ?

L'ordonnance suivante du roi de France signée à Versailles le 21 mai 1698 répond, croyons-nous, à cette question :

« Sa Ma<sup>te</sup> estant informée que parmy les soldats dont sont composés les compagnies qu'elle entretient en Canada il y en a plusieurs qui seroient bien aise de se faire habitans et qui ont toutes les qualitez necessaires pour contribuer au bien et a la solidité de la colonie, Elle a ordonné et ordonne, veut et entend que ceux qui trouveront à s'establir par mariage avec des filles ou veuves nées ou establies en la d. colonie soient congédiés des dit compagnies sur la première demande qu'ils en feront, et que les habits d'ordonnance qu'ils auront leur demeurent sans que sous aucun prétexte les officiers les puissent retenir. Et afin de leur donner le moyen de sestablir et de subsister en attendant que les terres qui leur seront données a defricher puissent porter le bled et les autres denrées necessaires a leur subistance, Sa Ma<sup>te</sup> leur a accordé une année de solte qui leur sera payée sur les ord<sup>es</sup> du Sr. de Champigny, intendant au d. pays. Mande et ordonne sa Ma<sup>te</sup>. au Sr comte de frontenac, gouverneur et son lieutenant g'nal en la nouvelle france, et au d. Sr. de Champigny de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance et de la faire lire et publier a la teste des compagnies affin que les officiers et les soldats en ayent connoissance. »

---

## DUNET OU DUVET ?

---

A la page 215 du tome I, le *Dictionnaire Généalogique* mentionne Benjamin Dunet. Est-ce bien Dunet qu'il fallait écrire ? Ne serait-ce pas plutôt Duvet ?

Le nom de cet homme apparaît dans l'acte de baptême de Catherine Dufresne (Sainte-Famille, Ile d'Orléans, 9

évrier 1668). A première vue, vous lisez Dunet ; mais un peu plus bas, dans la même page, vous voyez Rivet et vous vous apercevez que, par leur syllabe finale, les deux noms sont absolument semblables. Alors vous retournez à Dunet et le doute vous prend et vous ne trouvez à cet endroit rien qui puisse le dissiper. C'est que le rédacteur des actes, l'abbé Thomas Morel, donne la même forme de l'*u* à ses *u* et à ses *v*.

Heureusement le nom revient plus loin, dans l'acte de baptême de Marie Marquet (Sainte-Famille, 4 août 1673), rédigé, celui-ci, par l'abbé Duplein. Cette fois, la troisième lettre du mot, qui est la première de la dernière syllabe, ne peut être qu'un *u* ou un *v* ; car l'abbé Duplein écrit les *u* d'une façon toute différente, les arrondissant à la partie supérieure. Or, cette troisième lettre n'est pas un *u*, parce que le nom ne saurait être Duet ; donc elle est un *v* et le nom est Duvet.

Il y a plus : l'acte de décès de Benjamin ne dit pas Dunet, mais bien Duvet (Registre de Saint-Thomas, 31 janvier 1708).

La preuve est faite : notre homme s'appelait Benjamin Duvet.

C. L.

---

## MARIE BLANQUET

---

Tanguay ne nous fait connaître ni les parents de Jean Leclerc le Bouteleau ni le lieu de son origine ; Vaillancourt et Godbout ne nous font pas connaître ses parents, mais ils nous disent le lieu de son origine : Dieppe. Quant à Marie Blanquet, sa femme, on n'indique pas ses parents ni sa ville natale. Pourquoi ? Il me semble pourtant que les registres de la Sainte Famille donnent un renseignement qui, tout en étant incomplet, mérite d'être recueilli. Lisons l'acte de baptême d'Adrien Leclerc, fils de Jean (24 octobre 1670) :

« Le vingt quatriesme jour du moys d'octobre de l'année mil six cent septante a esté baptisé Adrien, fils de Jean Le Clerc et de Marie Blanquet, ses père et mère, nay le vingt

troisiesme du mesme moys. Le parein, Adrien Blanquet, *grand père* ; la mareine, Andrée Caillaud, femme de Denys Tibaut. »

Adrien Blanquet dit La Fougère, époux d'Anne Le-Maistre (en secondes noces, évidemment, si, comme ce doit être certain, l'indication de l'acte est juste), Adrien Blanquet était donc le père de Marie Blanquet. Or, Adrien Blanquet, d'après l'acte de son mariage (Québec, 7 novembre 1663), était originaire d'Auqueville, près de Dieppe, et fils d'André Blanquet et de Perrette Caperon. Cet Auqueville des registres de Québec est appelé Acqueville par certains écrivains ; Bacqueville (S.-Pierre de), par Vaillancourt et par Godbout.

Voilà que le père de Marie Blanquet nous est connu ; il nous manque encore le nom de sa mère.

C. L.

---

## LES DEUX BOURGET

---

Dans le tome I de son *Dictionnaire Généalogique*, page 79, Tanguay mentionne deux Bourget : Claude et Pierre, dont le dernier est, dit-il, frère du premier. Voyons un peu . . .

Claude Bourget s'est marié à Québec, le 28 juin 1683, à l'âge d'environ trente ans, avec Marie Couture, veuve de François Vezier et fille de Guillaume Couture. Fils de Jean Bourget et de Marie Gobillon, il était originaire de Blois, évêché de Chartres. C'est de lui, si je ne me trompe, qu'est descendu Mgr Bourget, évêque de Montréal.

Pierre Bourget s'est marié à Lévis le 11 janvier 1691 (ce que Tanguay n'indique pas), sous le nom de Pierre Bourgiet dit La Vallée, avec Marie Jean, fille de Vivien Jean et d'Elisabeth Drouet (par erreur, Tanguay dit : fille de Jean Jean — dit Denis). Ce Pierre Bourget, tonnelier, était fils de Pierre Bourget et de Marie Roux, de Saint-Musac, évêché de Saintes (Xaintes).

Comme on le voit, les deux Bourget n'avaient pas les mêmes parents et ils ne venaient pas de la même localité de France. Ils n'étaient donc pas frères. Étaient-ils parents ?

C. L.

## LE CURE COEUR-DE-ROY

---

Mgr Tanguay, dans son *Répertoire du clergé canadien*, dit de l'abbé Georges Cœur-de-Roy :

« Ordonné le 23 février 1698, desservit jusqu'en 1707 les paroisses de Saint-Jean et de Saint-François, île d'Orléans. Il partit pour la France en septembre 1712. »

Mgr Tanguay ne fait-il pas erreur en écrivant que M. Cœur-de-Roy partit pour la France en 1712 ? Une lettre du ministre à l'évêque de Soissons du 26 juin 1709 laisse pourtant entendre qu'à cette date M. Cœur-de-Roy était à Lafère.

Voici le texte de cette lettre datée de Marly, le 26 juin 1709 :

« J'ay reçu une lettre d'un prestre de Lafere qui se dit missionn<sup>re</sup> de Canada nommé Cœur de Roy dans l'esprit duquel il paroît par sa lettre qu'il y a du derrangement. Comme ces sortes d'esprits sont dangereux, l'intention du Roy est que vous le fassiez observer, et que vous preniez la peine de m'informer de sa conduite afin que je lui en rende compte. »

Qui me renseignera sur le sort de cet ancien curé de Saint-Jean et de Saint-François de l'île d'Orléans ?

I. O.

---

## QUESTIONS

---

Quel est l'auteur de l'expression « Vieux brûlot » appliqué à sir John Colborne ?

A. F. C.

Qui accola au nom du sénateur Senécal le titre irrévérencieux de « Boss » ?

G. O.

Il est certain que l'abbé Tabeau fut nommé coadjuteur de Montréal mais qu'il mourut avant d'être sacré. Est-il aussi certain que l'abbé Tabeau avait refusé antérieurement, de devenir coadjuteur de l'évêque de Québec ?

Mort